



FILIÈRE TND
CENTRE DE RESSOURCES
AUTISME
PAYS DE LA LOIRE



Projet d'établissement 2026-2030

Sommaire

1.

**Cadre
d'intervention**

p. 4

2.

**Professionnels
et compétences
mobilisés**

p. 12

3.

**Publics
accueillis**

p. 16

4.

Missions

p. 18

5.

**Objectifs à 5 ans,
perspectives**

p. 36

6.

Annexes

p. 42

1. Cadre d'intervention

Histoire et cadre réglementaire

Différents cadres réglementaires ont participé à la création des Centres Ressources Autisme.

La circulaire du 27 avril 1995, la loi du 11 septembre 1996 et la circulaire du 10 avril 1998 ont permis pour la première fois une approche spécifique de l'autisme en France, avec notamment la création des premiers centres ressources autisme expérimentaux sur 5 territoires :

- Alsace
- Bretagne/Pays de la Loire
- Centre
- Champagne-Ardenne
- Languedoc-Roussillon

Cette phase expérimentale a conduit à la **circulaire interministérielle du 8 mars 2005** instaurant la création des Centres Ressources Autisme (CRA) dans chaque région.

Le décret relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme paraît le 5 mai 2017. Il prévoit notamment la participation des bénéficiaires au sein d'un conseil d'orientation stratégique. (cf. annexe 1)

Suite à la création des CRA en région et à la définition d'un cadre commun est née la volonté de se regrouper et de partager les retours d'expériences, à travers la création de l'Association Nationale des CRA (ANCRA) puis de celle du **Groupement National des CRA (GNCRA)** en janvier 2017. Celui-ci est chargé de :

- réunir et fédérer les CRA au sein d'un réseau national
- organiser et gérer les actions en commun au bénéfice de l'ensemble des centres de ressources autisme
- représenter les CRA dans les dialogues avec les pouvoirs publics et les organismes au niveau national.

Plans et stratégies

Parallèlement aux décrets, des plans et des stratégies nationales sont venus mettre en exergue des ambitions et un cadre d'intervention précis des CRA.

CREATION

d'un Centre Ressources Autisme par région

RÉSEAUX

- repérage
- diagnostic
- intervention précoce

TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT

- recherche
- accompagnement
- diagnostic
- scolarisation
- adolescents / adultes
- soutien aux personnes

CONSTAT :

ampleur des difficultés rencontrées par les personnes concernées et leurs familles

3 AXES

- connaissance de l'autisme
- repérage
- diversification des approches

POLITIQUE PUBLIQUE

- données scientifiques
- diagnostic précoce





Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)

Depuis 2005, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et depuis 2018, la Haute Autorité de Santé (HAS) publient des états des connaissances et des RBPP concernant (cf. annexe 2) :

- le dépistage
- le diagnostic
- l'évaluation
- et les interventions

Chaque nouveau professionnel du CRA reçoit ces RBPP. L'objectif est de les maîtriser pour les diffuser le plus largement possible. L'équipe des professionnels veille à la mise à jour régulière de ces RBPP dans leur pratique (par exemple : actualisation régulière des supports de formation, renouvellement régulier des références bibliographiques du centre de documentation). Les professionnels sont également vigilants aux dernières avancées scientifiques dans le champ d'intervention du CRA.



Du CIERA au GCSMS CRA Pays de la Loire

Au fur à mesure des décrets, différentes appellations ont abouti au Centre Ressources Autisme.



* GCSMS : l'organe de pilotage du CRA

Le GCSMS CRA Pays de la Loire, enregistré en Préfecture du Maine-et-Loire, le 5 juin 2013, réunit **un ensemble d'acteurs régionaux au sein de plusieurs collèges.** (cf. annexe 3)

Il pilote le CRA des Pays de la Loire et travaille sur les axes politiques et stratégiques du CRA. **L'autorisation du CRA est portée par le CHU d'Angers qui reçoit les deux enveloppes de financement distribuées par l'ARS des Pays de la Loire** (sanitaire et médico-sociale).

L'enveloppe médico-sociale est reversée à VYV 3 Pays de la Loire, conformément à la Convention historique du 12 octobre 2007 signée entre le CHU d'Angers et Sesame Autisme 44 puis revoté le 18 décembre 2024 dans le cadre du passage vers VYV3 Pays de la Loire. Ces deux entités portent donc chacune la responsabilité de gestion d'une enveloppe du CRA. Aujourd'hui, ces deux enveloppes sont utilisées de manière globale dans un objectif de simplicité et d'optimisation des ressources de la structure.

AMBITIONS

- Finaliser les travaux sur le **statut juridique** : évolution vers le GCSMS porteur ou gestionnaire de l'autorisation du CRA.



Les valeurs du CRA

Les valeurs des porteurs

Il semble important pour ce chapitre consacré aux valeurs de citer celles énoncées par les deux organismes gestionnaires du CRA.



En prenant appui sur son projet d'établissement 2025-2030, le CHU d'Angers est venu réaffirmer sa volonté de s'appuyer sur les valeurs de **professionnalisme**, de **bienveillance**, d'**exemplarité** et de **qualité de vie au travail**.

Il reconnaît et valorise l'expertise des équipes médicales, soignantes, administratives et techniques. Leur engagement et leurs compétences sont le moteur de la capacité du CHU à innover et à atteindre l'excellence, tant sur le plan sanitaire qu'universitaire. Ce projet reflète la volonté de renforcer l'attractivité du CHU à l'échelle territoriale, transformer les organisations, intégrer une approche éco-responsable dans les pratiques, et soutenir le développement et l'accès à l'innovation. Ces ambitions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité sociale et environnementale.

Par le biais de « l'expérience patient », le CHU vient définir « l'ensemble des interactions et des situations vécues par une personne ou son entourage au cours de son parcours de santé. Ces interactions sont façonnées à la fois par l'organisation de ce parcours, mais aussi par l'histoire de vie de la personne concernée. »

Il souhaite ainsi positionner le patient au cœur de l'organisation du CHU en s'appuyant sur la citoyenneté et l'accessibilité et ainsi garantir la qualité de la prise en charge du patient.

Pour ce faire, les objectifs poursuivis sont de **favoriser l'écoute, l'échange et le partage** :

- Réunir la voix des professionnels et des patients, et favoriser les échanges
- Faciliter le recueil et l'expression de l'avis des patients
- Faciliter l'accès des patients à l'information et à la connaissance de l'établissement.



Parallèlement, l'union mutualiste VYV3 Pays de la Loire énonce 4 convictions, piliers de son engagement (présentées et validées en AG le 20 juin 2024) :

- Œuvrer en faveur d'un accès effectif à la santé pour tous en combattant les inégalités sociales, financières et territoriales.
- Promouvoir et défendre la qualité des accompagnements délivrés auprès des familles, résidents, clients, patients, usagers, en tant qu'acteurs à part entière de leurs parcours de santé, tout au long de leur vie et dans une approche globale de la santé.
- Garantir un modèle économique pérenne au travers d'une organisation performante, consolidée par le poids, la variété et la complémentarité des activités en gestion afin de répondre aux ambitions d'accessibilité, de proximité et de qualité.
- Proposer et apporter au collectif nos propres initiatives, notre capacité d'entreprise et d'innovation et nourrir des synergies entre les maisons et métiers du Groupe VYV pour agir, ensemble, sur les déterminants de santé.

Les valeurs portées par l'équipe

Le travail récent sur l'évaluation du CRA a conforté et précisé les valeurs portées par l'équipe dans son précédent projet d'établissement.

Autour de la valeur socle du respect de la personne, l'équipe décline les valeurs suivantes :

Respect de la personne

- **Individualisation** : accueillir la personne, être à l'écoute et prendre en compte ses besoins et ses attentes pour lui proposer une réponse adaptée et individualisée. Respecter ses spécificités dans un cadre bienveillant.
- **Éthique professionnelle** : ensemble de valeurs qui sous-tendent, étayent les pratiques professionnelles et leur donnent du sens : rigueur clinique, neutralité, ouverture, tolérance et humilité.
- **Co-construction** : échanger et partager en valorisant les compétences de chacun.



La politique de bientraitance au CRA

La HAS a défini la bientraitance en 2024 dans la RBPP « Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement » :

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. C'est une démarche globale de prise en charge du patient ou de l'utilisateur et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance ».

À partir de cette définition de la HAS, l'équipe du CRA a travaillé sa propre interprétation de la bientraitance et de sa mise en œuvre au quotidien.

Il en est ressorti une définition de la bientraitance travaillée avec l'équipe du CRA : La bientraitance est une démarche de questionnement permanent, collective et globale, qui vise le respect des choix de l'individu, de son bien-être et de son épanouissement impliquant une vigilance constante à éviter toutes formes de violence.

Dans la poursuite de ce travail de définition, une charte spécifique au CRA Pays de la Loire a été créée et ajoutée à la Charte des Droits et Libertés (cf. annexe 4)

Les professionnels du CRA Pays de la Loire sont collectivement vigilants au respect de cette **charte de bientraitance** :

- Reconnaître et respecter la personne dans sa globalité
- Prendre en compte le degré de vulnérabilité de la personne
- Œuvrer pour l'autodétermination de la personne (la possibilité de faire des choix selon ses préférences, valeurs et objectifs)
- Préserver l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne
- S'assurer de la compréhension de la personne et adapter l'outil de communication
- Évaluer et prendre en compte la satisfaction des personnes et de leur entourage dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité
- Actualiser les pratiques professionnelles en se basant sur les recommandations de bonnes pratiques et les nouvelles avancées scientifiques

2. Professionnels et compétences mobilisés

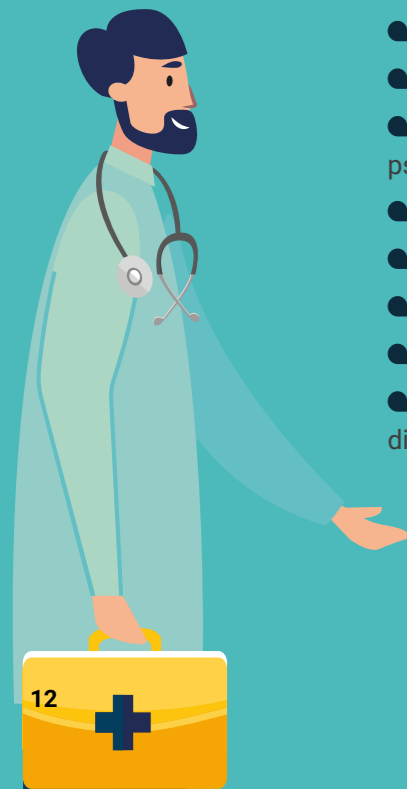
Composition de l'équipe

Le CRA assure ses missions en s'appuyant sur les compétences de son équipe pluridisciplinaire. Fin 2025, l'équipe pluridisciplinaire comptait :

52 professionnels pour 35,20 ETP

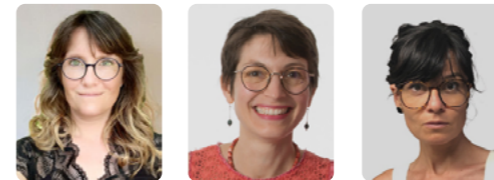
sur une équipe théorique budgétée, hors plan d'action CPOM, de 22,05 ETP.

- Directeur
- Médecin coordonnateur
- Responsables scientifiques
- Médecins (pédopsychiatre, psychiatre, neuropédiatre)
- Cheffes de service
- Comptable
- Documentaliste
- Educateurs Spécialisés
- Enseignant Spécialisé mis à disposition par l'Éducation nationale
- Infirmière
- Assistantes de service social
- Orthophonistes
- Psychologues
- Psychomotriciennes
- Secrétaires
- Adjointes administratives
- Chargée de mission formation
- Chargée de mission qualité / projets
- Chargé de communication



Organisation fonctionnelle

En novembre 2023, une **nouvelle coordination médicale** s'est mise en place avec :



- Docteur **Julie BELEMBERT** en tant que coordinatrice médicale,
- Professeure **Fanny GOLLIER BRIANT** (CHU de Nantes) en tant que responsable scientifique
- Professeure **Elise RIQUIN** (CHU d'Angers) en tant que responsable scientifique

PROJET MEDICAL : les principes-clés

- Réaliser des actions auprès des niveaux 2 pour l'ensemble des TND.
- Poursuivre les actions opérantes et implémenter les pratiques inspirantes sur la Région Pays de la Loire.
- Continuer la montée en compétences dans les domaines des TND et TSA.
- Préserver le rôle et les missions de niveau 3. Garantir le niveau d'excellence et de connaissances scientifiques.

L'**équipe pluridisciplinaire** se rencontre régulièrement à l'occasion de réunions et de commissions de travail. Ces temps permettent aux professionnels de se retrouver pour élaborer des actions régionales et/ou départementales mises en œuvre dans le cadre de leurs missions.

- Les **réunions institutionnelles** permettent à tous les professionnels d'échanger et d'être informés de la vie institutionnelle du CRA et des projets en cours et à venir.
- Les **réunions cliniques** donnent l'occasion d'aborder diverses thématiques liées à la pratique clinique ou d'organiser des rencontres avec des partenaires extérieurs sur des sujets précis.
- Les **réunions d'antenne** favorisent les échanges sur les situations individuelles et sur l'organisation à une échelle territoriale.
- Des **commissions** réunissent les professionnels autour de thématiques spécifiques telles que la communication, l'insertion professionnelle ou les achats documentaires.
- Les **temps médecins/direction** permettent de partager les actualités des territoires et de valider de nouvelles procédures ou projets à développer sur la région.



Formation continue de l'équipe

Comme évoqué ci-dessus, l'équipe clinique bénéficie de temps spécifique et d'une **mise à jour régulière des connaissances scientifiques**.

Parallèlement, afin de toujours maintenir un niveau de connaissance à jour au sein de l'équipe de professionnels du CRA, chaque année les professionnels ont la possibilité de s'inscrire à diverses **actions de formations** (formations individuelles, colloques...).

Une commission se réunit 2 fois par an pour étudier les demandes de formations des professionnels du CRA. Ils sont également force de proposition en termes de formation collective. Par exemple en 2023, une formation collective sur l'ingénierie de formation a permis à une majorité de l'équipe de renforcer leurs compétences de formateurs. En 2026, une formation aux gestes qui sauvent est proposée aux membres de l'équipe.

Plusieurs professionnels participent également aux **groupes interprofessionnels ou thématiques du GNCRA** (directeur, documentaliste, psychomotricien, psychologue, assistant de service social, groupe insertion professionnelle, adultes, etc.). Cela permet de partager ses connaissances, ses compétences et de mutualiser les outils utilisés dans les CRA. La perspective d'un nouvel environnement informatique (sharepoint) permettra de faciliter le partage d'outils et la mise à jour des connaissances de chacun.



Démarche qualité

Le CRA est engagé dans une démarche qualité et d'amélioration continue de ses services. La commission qualité assure un suivi de cette démarche. Elle est composée des représentants de plusieurs collèges du GCSMS (CHU, VYV3 PDL et associations des familles) ainsi que du directeur du CRA, des cheffes de service et de la chargée de mission qualité.

Deux fois par an, les membres se réunissent et abordent au minimum :

- les **réclamations** et les **suggestions d'amélioration**
- les **niveaux de satisfaction des usagers** pour l'ensemble des missions

Dans le cadre de l'**évaluation du CRA**, un travail a été co-réalisé avec les services qualité du CHU et de VYV3 PDL. L'équipe a également été très investie dans la démarche et a participé activement aux temps de préparation et réflexion dans le cadre de l'évaluation du service.

Le CRA est toujours en lien avec l'ARS pour la mise en place de son **Comité d'Orient Stratégique** afin de garantir la participation des usagers.

De plus, le CRA s'inscrit activement dans le **groupe qualité national** animé par le GNCRA.



AMBITIONS

- Prendre en compte les résultats de l'évaluation et **ajuster l'organisation du CRA** (notamment mettre à jour le plan de gestion des risques professionnels).
- Mettre à jour le **livret d'accueil** en y associant les personnes concernées.

3. Publics accueillis

Le CRA est ouvert à tous, il s'adresse à toute personne concernée ou qui se questionne sur le TSA. Cela peut être toute personne impliquée dans le diagnostic, l'accompagnement, la vie quotidienne, scolaire ou professionnelle d'enfants, d'adolescents et d'adultes avec TSA.

En raison des liens entre le TSA et les autres TND, le CRA peut mettre ses ressources à disposition ou faire le lien avec les autres acteurs des réseaux TND de la région.

Compte tenu de l'organisation des CRA, le service rencontre des personnes résidant en Pays de la Loire et réoriente au besoin vers les CRA des autres régions.



Modalités de participation du public accueilli

Le CRA tient à impliquer ses bénéficiaires dans la priorisation de ses axes de travail et à recueillir leur niveau de satisfaction.

Pour ce faire, différentes modalités sont mises en place :

Le **COPIL (comité de pilotage du GCSMS CRA)**, est composé de :

- 3 membres du CHU d'Angers,
- 3 membres de l'union mutualiste VYV3 Pays de la Loire,
- 2 membres (titulaire et suppléant) du collège des associations de familles,
- 2 membres (titulaire et suppléant) du collège des établissements sanitaires,
- 2 membres (titulaire et suppléant) du collège des établissements médico-sociaux
- et 2 membres (titulaire et suppléant) du collège des professionnels libéraux.

Lors de ces réunions, les partenaires participent ainsi aux réflexions et valident les différents projets du CRA.

L'organisation du **COS (Conseil d'Orientation Stratégique)** a été réfléchi par les membres du COPIL en 2018-2019. Il s'agit d'un organe consultatif chargé de faire des propositions sur l'organisation du CRA et sur ses orientations stratégiques. L'ARS doit valider sa composition et lancer l'appel à candidatures.

Des **groupes de travail sur des projets ciblés** sont également mis en place (refonte de la charte graphique, communication, mise à jour du site internet, évaluation, etc...). Les partenaires sont alors sollicités pour participer et nourrir les réflexions.

Parallèlement, des **enquêtes de satisfaction** pour les missions d'évaluation diagnostique, de formation et de documentation sont envoyées avec les comptes-rendus d'évaluation/d'intervention ; ou distribués en fin de formation pour recueillir les avis et propositions d'amélioration.



4. Missions



Information, accueil et orientation



Appui aux diagnostics complexes



Documentation



Formation proches aidants et professionnels



Recherche



Animation du réseau régional et local



Expertise auprès des instances



Appui MDPH / MDA

Expertise auprès des services territoriaux

Veilles sur les pratiques

Accueillir, écouter, informer, conseiller et orienter

Une dimension régionale

Le CRA est organisé autour d'un pôle régional situé à Angers et d'antennes territoriales déployées sur l'ensemble de la région :

- **Hémi-région Ouest** (départements de Loire-Atlantique et Vendée) à Saint-Herblain
- **Hémi-région Est** (départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) à Angers

L'accès est libre pour le public aux horaires d'ouverture : 9h-12h30 / 13h30-17h. Pour un accueil optimal, nous encourageons la prise de rendez-vous.

Ces lieux sont accessibles en transports en commun. Dans les locaux, les différentes pièces et leurs fonctions sont signalées par des pictogrammes (cf. annexe 6). Un plan d'accès détaillé du CRA (cf. annexe 7) est inséré dans chaque courrier de convocation.

Une équipe à l'écoute.

L'équipe du CRA est constituée d'un ensemble de professionnels de la santé, de l'éducation et de l'accompagnement. Les professionnels sont à l'écoute des questionnements en lien avec le TSA et peuvent proposer :

- **une réponse personnalisée** (vie quotidienne, prise en charge, dossier MDPH, scolarité, insertion professionnelle, loisirs, soins, aide aux aidants...)



- **une orientation** vers des lieux de ressources, formations, associations de familles, groupes d'échanges...

Ce service d'information et d'orientation à destination des personnes concernées, des proches aidants ou des professionnels est gratuit. Les échanges ont lieu par téléphone ou par mail et sont confidentiels.

Modalités de réponse à une demande d'information

La secrétaire réceptionne les demandes. Elle peut y répondre directement (par exemple : orientation vers un service précis) ou solliciter un professionnel de l'équipe, qui reprend contact dès que possible.

AMBITIONS

- Poursuivre le travail autour de l'**accessibilité** du CRA, en proposant des supports multiples (traduits en Facile A Lire et à Comprendre, CAA, vidéos) et en y associant les personnes concernées.
- Proposer des **Tableaux de Langages Assistés (TLA)** dans chaque pièce utilisée par les personnes concernées afin de faciliter leur expression et leur compréhension.

Appui et expertise à la réalisation de bilans diagnostiques et fonctionnels et réalisation d'évaluations et des diagnostics pour des situations et des cas complexes



En 2024, de **nouvelles modalités de gestion de la liste d'attente des demandes d'évaluation diagnostique** ont été travaillées en équipe et avec les partenaires avant d'être validées en COPIL. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation a commencé début 2025.

Gradation de l'accès aux soins

Le parcours de repérage et de diagnostic est désormais abordé dans une logique de gradation d'accès aux soins : il commence par le médecin généraliste ou professionnel de santé non-médical et se poursuit avec un médecin formé aux TND.

Il est important de noter ici que :

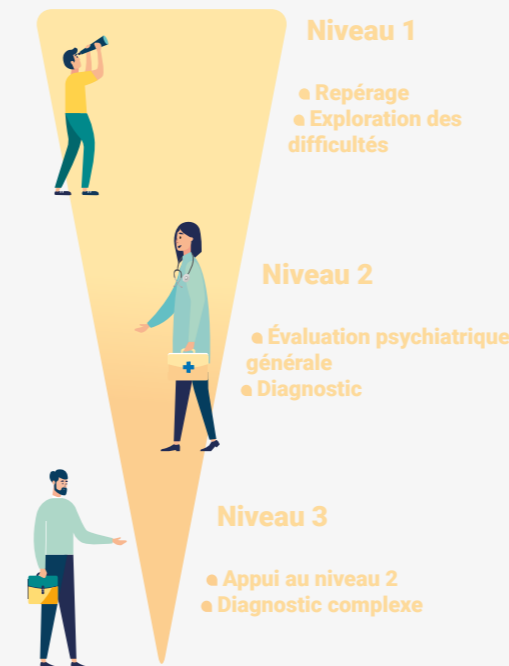
- Le diagnostic de TSA est un diagnostic médical ; il ne peut être posé que par un médecin (généraliste ou pédiatre formé aux TND, psychiatre, pédopsychiatre, neuropédiatre)

- Tout médecin exerçant dans le champ de la psychiatrie et des TND peut poser ou éliminer un diagnostic de TSA ainsi que des diagnostics différentiels et/ou associés, notamment à travers :

- l'anamnèse développementale
- l'observation rigoureuse des signes cliniques
- la réalisation d'évaluations recommandées, si nécessaire

Il existe **trois niveaux d'accès aux soins** :

- Niveau 1 :
 - pédiatre ou PMI, pour une personne mineure
 - médecin généraliste ou professionnel non médical (psychologue, psychomotricien, orthophoniste, etc.), pour une personne majeure
- Niveau 2 :
 - PCO (pour orientation), pédopsychiatre, CAMSP, CMPP, pour une personne mineure
 - psychiatre en libéral, CMP, pour une personne majeure
- Niveau 3 : équipe dédiée à l'évaluation des situations complexes (CRA).



Après un repérage de qualité en niveau 1, la personne pourra être orientée vers un professionnel de niveau 2 qui aura une vision d'ensemble de la demande. Dans la plupart des cas, ces professionnels de niveau 2 accompagneront les personnes dans leur démarche diagnostique et, le cas échéant, dans leur besoin d'accompagnement et de soins.

Intervention du CRA pour les situations complexes

● Pour les **enfants** :

Le CRA ne répond pas aux demandes de diagnostic dit « simple » pour les enfants. Dans ce cas, les parents sont réorientés vers les structures de diagnostic de niveau 2 (PCO, CAMSP, CMP, CMPP, hôpital de jour, CATTP).

Lorsque la complexité de la situation le nécessite, les demandes peuvent être relayées au CRA qui vient en appui au niveau 2.

● Pour les **adultes** :

Le CRA intervient dans la démarche diagnostique lorsqu'une personne est suivie dans la durée par un-e médecin exerçant dans le champ de la psychiatrie et des TND, et que la situation clinique est complexe.

À titre d'exemples :

- anamnèse ou présentation clinique avec des spécificités nécessitant un avis tiers
- présence d'un trouble associé ou de circonstances particulières complexifiant la présentation clinique. Par exemple : handicap sensoriel, maladie neurologique sévère apparue dans l'enfance, maladie rare à expression psychiatrique, maladie chronique sévère

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)

En 2026, dans une volonté d'harmonisation, de professionnalisation et d'amélioration continue de la qualité des pratiques cliniques, les « staffs diagnostiques » organisés par le CRA évoluent vers un format de RCP conformément aux RBPP de la HAS.

Cette évolution vise à :

- garantir la qualité des réflexions cliniques autour des situations complexes
- renforcer un cadre sécurisé et conforme au droit des patients (traçabilité et confidentialité des données, consentement et information)
- valoriser la dimension collégiale et interdisciplinaire des démarches diagnostiques
- favoriser une meilleure lisibilité des décisions et des orientations proposées

Comment se déroule une RCP au CRA ?

Une RCP regroupe autour de la situation d'un-e patient-e :

- le médecin référent
- l'équipe associée
- plusieurs professionnels du CRA (dont un médecin)

Elle a pour objectif de :

- approfondir la réflexion diagnostique
- orienter vers des examens complémentaires
- définir une stratégie d'accompagnement adaptée

Appui aux partenaires de niveau 2

Après discussion et analyse autour d'une situation clinique, le CRA peut proposer une évaluation en appui. Dans ce cadre, des professionnels du CRA peuvent intervenir dans certains temps d'évaluation et de synthèse. Toutefois la démarche diagnostique et la restitution restent portées par le médecin de niveau 2.

Ces évaluations sont l'occasion d'une montée en compétence et d'un partage des savoirs et des pratiques auprès des professionnels de niveau 2. Un engagement mutuel est attendu pour les différents temps de la démarche diagnostique (réalisation conjointe de l'évaluation, synthèse puis restitution par l'équipe de niveau 2).



Mesures de repérage et diagnostiques

● Repérer les adultes en institution : Mesure 12

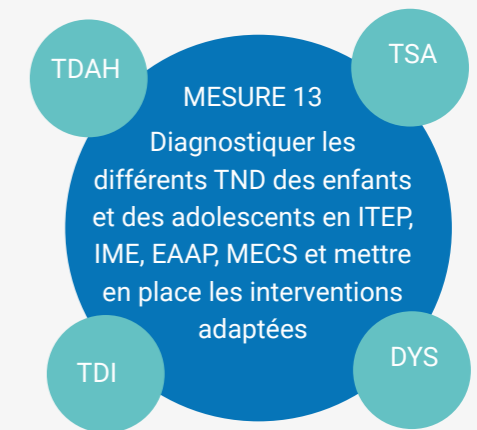
L'ARS et le CRA pilotent une démarche de repérage des personnes avec TSA, non diagnostiquées, accueillies en structures adultes. Il s'agit de la mesure de repérage (ex-mesure 37) de la stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND).

La mesure de repérage a pour objectif de réajuster si nécessaire le projet personnalisé de la personne et les soins et interventions qui en découlent, dans le respect des RBPP de la HAS.

Une équipe support du CRA (médecin psychiatre, infirmière, éducateurs, psychologue) forme des binômes de professionnels au repérage puis reste en soutien aux différentes structures tout au long de leur engagement dans cette démarche.

● Diagnostiquer les enfants en institution : Mesure 13

La mesure 13, issue de la stratégie nationale pour les Troubles du Neuro-Développement 2023-2027, consiste à diagnostiquer des enfants et des adolescents, accompagnés dans des structures, et qui présentent des signes évocateurs d'un TND.



L'ARS et le CRA pilotent cette initiative, qui permet :

- l'élaboration d'un diagnostic ajusté chez les enfants et adolescents concernés, conforme aux RBPP de la HAS
- la montée en compétences des professionnels, afin de favoriser la systématisation du repérage chez tous les enfants
- le développement des connaissances et la maîtrise des différents outils d'évaluation
- la mise en place d'interventions et d'accompagnements adaptés

Une équipe support du CRA (médecin psychiatre et psychologues) forme des binômes de professionnels aux TND, puis reste en soutien jusqu'à leur autonomisation complète.

Post-diagnostic et service social

Lors de la restitution de l'évaluation diagnostique, les professionnels du CRA expliquent le diagnostic et proposent des préconisations à la personne.

Lorsque le diagnostic de TSA est confirmé par le CRA ou un médecin de niveau 2, l'assistante de service social et le professionnel CRA référent se rendent par la suite disponibles pour rencontrer la personne accompagnée et son proche aidant au besoin.

Dans une volonté « d'aller vers », le rendez-vous avec l'**assistante de service social** permet d'**informer, conseiller et orienter la personne en fonction de ses besoins vers des partenaires adaptés.**

Par exemple :

- orientation vers les dispositifs de droit commun ou établissements et structures spécifiques
- aide administrative ponctuelle pour aider à la constitution d'un dossier MDPH

En accord avec les personnes, cet accompagnement social ponctuel permet d'évaluer les besoins en prenant en compte les répercussions des troubles sur la vie quotidienne. L'objectif est d'identifier les aménagements et les compensations nécessaires pour la personne concernée (scolaire, sociale ou/et professionnelle) afin de proposer un projet de vie personnalisé.

Parallèlement plusieurs **temps collectifs "post diagnostic" et "droits et démarches"** sont accessibles en présentiel et en visioconférence.

Déploiement d'un Dossier Usager Informatisé (DUI)

Le CRA travaille depuis quelques années à la mise en place d'un logiciel dédié de gestion des dossiers usagers en lien avec plusieurs CRA et le GNCRA. En 2024, ce projet national s'est concrétisé en s'inscrivant dans le programme ESMS numérique porté par la CNSA.

La gestion des données usagers étant portée comme un enjeu majeur par le CRA, il s'est donc mobilisé afin de participer en tant que structure pilote dans ce projet de déploiement.

Le logiciel choisi permettra de répondre aux exigences de sécurisation des données des personnes, protection de l'information et de confidentialité.

L'équipe du CRA a participé aux différents groupes de travail pour ajuster au mieux le logiciel aux pratiques de terrain.

Dès janvier 2026, le logiciel permettra de gérer les dossiers usagers issus de la mission « Évaluation diagnostique ». Des systèmes de filtrage permettront ainsi de faciliter la recherche, le suivi et l'archivage des dossiers. Le logiciel facilitera également le suivi des personnes en post-diagnostic par le service social du CRA.

Parallèlement, l'utilisation d'un DUI contribuera à l'utilisation des services socles tels que la messagerie de santé sécurisée et l'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP).

Par ailleurs, cela permettra de gagner en agilité notamment pour le suivi des indicateurs et plus particulièrement dans le cadre de certaines orientations (mesures 12 et 13, RCP, etc.).



AMBITIONS

- Renforcer le **positionnement du CRA en niveau 3**, tout en favorisant la montée en compétences et l'**accompagnement des acteurs de niveau 2** : formations, RCP...
- **Réduire les délais d'accès à un diagnostic** au CRA.
- Poursuivre le déploiement sur la région des **mesures 12 et 13**, de repérage et de diagnostics.
- Réfléchir à l'opportunité de développer différents projets en lien avec le GNCRA : **ETP** pour les personnes TSA, formation des professionnels libéraux à la **guidance parentale**.
- Poursuivre la création d'**outils favorisant la compréhension du diagnostic** par les personnes concernées et leurs proches.





Promouvoir et contribuer à la diffusion des informations actualisées sur les TSA et des RBPP

Organisation du centre d'information et de documentation (CID)

Le centre de documentation est accessible gratuitement sur rendez-vous pendant les horaires d'ouverture. Il est ouvert à toute personne concernée ou qui se questionne sur le TSA et propose un espace d'accueil et de lecture sur place. Il est également possible d'emprunter des documents à Angers ou à Saint-Herblain après inscription.



Services proposés par le centre de documentation

- un accès libre et gratuit
- un accueil personnalisé sur rendez-vous
- un fonds documentaire spécialisé TSA/TND (livres, DVD, articles, matériel...)
- l'emprunt de documents sur place ou à distance sur inscription
- une aide à la recherche documentaire et des bibliographies thématiques
- des ressources régionales : répertoires, plaquettes, actualités
- l'abonnement à une liste de diffusion pour recevoir les informations du centre de documentation et les actualités régionales sur l'autisme

Création d'un portail documentaire

Depuis juillet 2024, le catalogue en ligne du centre de documentation a évolué vers un portail documentaire. Il comporte toujours un catalogue en ligne permettant de rechercher dans le fonds documentaire du CRA et de nouveaux produits documentaires :

- des sélections bibliographiques thématiques
- des répertoires de ressources en ligne sous forme de padlets thématiques (RBPP, VAIS, insertion professionnelle...)
- un accès plus ergonomique au compte lecteur
- toutes les infos pratiques du centre de documentation

Les sélections bibliographiques et les padlets seront amenés à être complétés et mis à jour en fonction de l'actualité documentaire du TSA/TND et des besoins exprimés par les usagers.



Stratégie de communication

Un travail autour de l'**accessibilité des visuels et de la charte graphique** du CRA a été réalisé en 2023 afin de favoriser la compréhension des informations diffusées par le CRA. L'intégration de la nouvelle charte graphique nationale « Filière TND » sera faite de manière à maintenir cette accessibilité.

En 2024, un **chargé de communication** a intégré l'équipe afin de dynamiser la stratégie de communication du CRA. Il est également en lien avec les services communication de l'ARS et du GNCRA. Le CRA est plus actif sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook).



2026 : un catalogue de formations, nouvelle mouture

Le CRA vous présente son nouveau catalogue de formations pour 2026. Un accès facilité, des choix plus simples et tout le programme en un coup d'œil. Que vous soyez professionnel, proche aidant, association... il y a au moins une formation pour vous. Les inscriptions sont ouvertes !

Ressources en ligne

Le CRA met à jour régulièrement des répertoires de ressources en ligne gratuites, parmi 9 thématiques : VAIS, vie professionnelle, insertion professionnelle, accompagnement...

[Voir les padlets](#)

Actu DOC

Découvrez les 100 références qui ont rejoint le centre de doc cet été. Disponibles en prêt dès maintenant !

[Voir les nouveautés](#)

Le CRA sur les réseaux

Pour suivre notre actu au jour le jour, rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :) Le CRA est présent sur Facebook, LinkedIn et Youtube.

[Facebook](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

AMBITIONS

- Poursuivre le **déploiement du fonds documentaire à l'ensemble des TND.**
- Créer une **newsletter scientifique à destination des professionnels de niveau 2.**
- Déployer la **nouvelle charte graphique « Filière TND »** désormais commune à tous les CRA.

Participer au développement des compétences des professionnels et des aidants familiaux



Formation pour les professionnels

Depuis 2021, l'organisme de formation du GCSMS CRA Pays de la Loire répond au référentiel QUALIOPi. Un cycle de renouvellement de cette certification est prévu tous les 3 ans. Le certificat a été renouvelé jusqu'en décembre 2027.

Parallèlement, afin de rendre la gestion de l'organisme de formation plus fluide, le CRA s'est doté d'un logiciel de gestion de la formation. Ce logiciel permet également aux participants de s'inscrire en ligne et d'accéder à la documentation en lien avec la thématique de la formation suivie.

Chaque année, le CRA propose un catalogue de formations (environ une vingtaine de sessions) autour de 4 thématiques (formations de base sur le TSA, diagnostic, évaluation fonctionnelle et accompagnement).

Les professionnels du CRA interviennent également dans différentes formations à destination des étudiants en santé, petite enfance ou encore étudiants en médecine sur la région Pays de la Loire.

Sensibilisation

Par ailleurs, le CRA intervient auprès d'acteurs variés pour proposer des temps de sensibilisation au TSA ou autour d'outils spécifiques intra établissement. Par exemple, le kit'Com « à PROPOS d'autisme® » est un outil de sensibilisation à l'autisme destiné aux employeurs et autres acteurs du monde du travail pour l'inclusion professionnelle des personnes avec TSA. Il est également proposé, chaque année, plusieurs créneaux de sensibilisation à l'autisme via le Kit ABC (élaboré par le Centre de Communication Concrète). Ces sessions de formations sont également proposées aux proches aidants.

Enfin, en lien avec l'URPS des médecins libéraux, le CRA anime des webinaires (format 1h) sur des thématiques précises sur le champ du TND avec la participation de partenaires extérieurs.



3925 personnes formées en 2025

Récapitulatif des actions de formation dispensées par le CRA



Formation pour les proches aidants

Dans le catalogue des formations du CRA, plusieurs sessions sont ouvertes aux familles. Parmi les thématiques, sont proposées : les particularités sensorielles, les adaptations dans le quotidien, l'accès au soin ou encore le TSA sans trouble du développement intellectuel.

Depuis 2015, le CRA répond à l'appel à projet lancé par le GNCRA afin de proposer des actions de formations à destination des proches aidants. Ces actions sont financées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

D'une année sur l'autre, ces parcours de formations (5 journées / soirées) sont répartis sur l'ensemble de la région afin de répondre aux besoins de toutes les familles. Ils sont proposés en présentiel ou en visioconférence. Les associations de familles sont associées à la conception et réalisation de ces formations.

Cette collaboration peut s'exercer à plusieurs niveaux : réflexion sur les thèmes, contenu et format, diffusion, mise à disposition de co-intervenants familles et professionnels pour apporter leur témoignage, mise à disposition de locaux.

AMBITIONS

- Proposer plusieurs actions à destination des professionnels en libéral via le système de financement Développement Professionnel Continu (DPC).
- S'inscrire dans le déploiement de l'Attestation Nationale Pair Aidant Familial TSA au sein des TND portée par le GNCRA en proposant une candidature d'un parent de la Région.
- Réfléchir à faire évoluer l'organisme de formation pour répondre à davantage de sollicitations et notamment les demandes en lien avec le TND.



Participer au développement d'études et de projets de recherche

Le CRA n'a pas vocation à être investigateur principal de projets de recherche, sauf exception. Il contribue toutefois à de nombreux travaux grâce à son appartenance, depuis 2022, à la Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU) adossée au **Centre d'Excellence TND Exac-t** de Tours, coordonnée par la Professeure BONNET BRILHAULT, ainsi qu'à sa participation à différents groupes de travail du GNCRA.

Les actions de la FHU Exac.t s'organisent autour de trois axes :

- le diagnostic et les interventions
- la recherche et l'innovation
- ainsi que la formation et l'enseignement dans le champ des TND

Le rôle du CRA au sein de la FHU s'est renforcé, tant dans la définition des orientations stratégiques (participation au comité de pilotage du Grand Ouest et au comité scientifique) que dans les actions opérationnelles : contribution à l'équipe pédagogique du **Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Autisme et TND à tous les âges de la vie »**, organisation et interventions lors des journées scientifiques annuelles.

Récemment, notre CRA a également intégré le protocole de recherche piloté par Tours pour la **validation de l'échelle sensorielle EPSA TND 2** destinée aux enfants avec TND, renforçant ainsi les liens entre recherche et pratiques cliniques dans le Grand Ouest.



Par sa participation active au **groupe GNCRA consacré au diagnostic de l'adulte**, le CRA a été sollicité pour différents travaux sur l'augmentation des demandes d'évaluation diagnostique. Les résultats d'une analyse portant sur dix années d'activité de plusieurs CRA, dont le nôtre, ont été présentés par Laurent CORDONIER (Docteur en sciences sociales ; Chercheur associé Sorbonne Université – CNRS – Université de Lausanne) aux Journées Inter-CRA 2024, puis par Hélène VULSER (psychiatre de l'adulte, Maître de conférences à Sorbonne Université et responsable du Centre du Neurodéveloppement Adulte à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière) lors du Colloque de la Délégation interministérielle en charge des TND en janvier 2025.



Dans la même dynamique de compréhension de l'afflux de demandes adultes, le CRA a été sollicité par le GEMASS (unité mixte de recherche Sorbonne Université – CNRS) pour contribuer à une **thèse portant sur les messages erronés véhiculés sur les réseaux sociaux**. Une publication internationale est prévue pour 2026 : Evaluating Information Quality in French-Language TikTok Videos on Autism, Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder, and Dyslexia (L. CORDONIER, E. GUÉGAN, G. BRONNER, J. BELEMBERT, S. BAHADORI, F. GOLLIER-BRIANT, H. VULSER).



En 2025, le CRA a également intégré, en tant qu'investigateur secondaire, le **Programme de Recherche sur la Performance du Système de soins (PREPS) Autiscreen**, visant la validation française d'un outil de repérage de l'autisme chez l'adulte. L'objectif est d'accélérer l'accès au diagnostic grâce à un outil plus spécifique. La participation à ce protocole permettra par ailleurs d'élargir notre offre de formation et de sensibiliser un plus grand nombre de psychiatres d'adultes.



Enfin, grâce à la constitution de notre équipe de coordination médicale innovante, de nouveaux champs de recherche sont venus enrichir nos activités, notamment via la participation au **réseau FondaMental** (PEPR Propsy) avec Pr. GOLLIER-BRIANT et au **réseau Grandir Ensemble** (cohorte d'enfants à risque de TND) avec Pr. RIQUIN.

AMBITIONS

- Intégrer le protocole de recherche pour la **validation de l'échelle sensorielle EPSA TND 2** destinée aux enfants avec TND.
- Participer en tant qu'investigateur secondaire au **Programme de Recherche sur la Performance du Système de soins (PREPS) Autiscreen**, visant la validation française d'un outil de repérage de l'autisme chez l'adulte.



Participer à l'animation d'un réseau régional

Le décret du 5 mai 2017 précise que le CRA doit « participer à l'animation d'un réseau régional des acteurs intervenant dans le diagnostic et l'évaluation, le soin, l'éducation, l'accompagnement et la pédagogie et le parcours des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ». Cette mission est transversale à l'ensemble des activités du CRA. Cette logique de réseau et d'interconnaissance est primordiale pour la qualité des réponses apportées, la fluidification des parcours et la synergie des actions menées. Pour cela, un calendrier annuel de temps de rencontres/réunions sur des thématiques ou des périmètres spécifiques est accessible aux partenaires sur le site internet du CRA. D'autres rencontres peuvent s'organiser au cours de l'année à la demande des partenaires.

AMBITIONS

- Créer des espaces de réflexion par département, sur le champ TSA et TND, avec l'ARS et les partenaires.
- Consolider l'implication du CRA au sein de la Cop Situations Complexes de Handicap (projets sur l'accès aux soins et sur la CAA).

Le CRA organise ainsi sur une année plus d'une cinquantaine de temps :

- Rencontres à destination des professionnels : groupes d'échanges de pratiques, concertations pluridisciplinaires autour de l'accompagnement, RCP, rencontres PCO-CRA, ateliers découverte CAA, réunions pour les acteurs proposant de l'ETP pour les personnes TSA.
- Réunions d'information à destination des personnes avec TSA et de leurs proches : réunions d'information et d'échange pour adultes TSA sans TDI et leurs familles, réunions « post diagnostic », réunions « droits et démarches », ateliers découverte CAA.

Les professionnels du CRA participent également à l'animation de réseaux sur le territoire, en étant à l'initiative de certaines rencontres ou en y étant associés : COPIL TSA, COPIL UEMA, COPIL PCO, COPIL DAR, Communauté de pratiques des situations complexes de handicap (CoP SCH), rencontres avec les acteurs de Niveau 3 TND, rencontres proposées par le CREA Pays de la Loire dont l'animation de la 5ème journée de la formation START TND, rencontres pour l'élaboration du Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)...



Apporter leur expertise et leur conseil, à leur demande, aux instances

Le CRA est adhérent au **Groupement National des CRA (GNCRA), l'instance de représentation nationale des CRA auprès des pouvoirs publics**. Le CRA peut donc être sollicité pour des réflexions nationales ou au besoin apporter un éclairage sur la politique nationale.

Plusieurs groupes thématiques sont également proposés au niveau national. Des professionnels du CRA y participent sur les sujets suivants :

- diagnostic chez l'adulte
- insertion professionnelle
- démarche qualité
- création de modules de formation pour la plateforme Campus (ex : vie intime, affective et sexuelle des personnes avec TSA, comportements-défis)
- commission formation CNIA (Certificat National d'Intervention en Autisme)

Plusieurs professionnels participent également aux **groupes interprofessionnels du GNCRA** : directeur, documentaliste, assistante de service social, psychomotricienne, orthophoniste, éducateur spécialisé.



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement : Autisme, Dys, TDAH, Tdi

Par ailleurs, afin de suivre l'impact de la **stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement** : **autisme, DYS, TDAH, TDI, une délégation interministérielle pour l'autisme** a été nommée, pilotée par Dr Etienne POT.

AMBITIONS

- Déployer la nouvelle **charte graphique « Filière TND »** commune à tous les CRA.

Apporter son concours à l'équipe pluridisciplinaire MDPH/MDA

Des conventions de partenariat entre le CRA et les MDPH /MDA de la région sont signées. L'objectif est de faciliter les liens réciproques notamment en identifiant un **professionnel référent** pour chaque entité. Plusieurs engagements propres à chaque structure sont énoncés dans la convention. Par exemple, le CRA propose une session de formation annuelle pour les professionnels de la MDPH.

Le CRA peut également intervenir de manière plus ponctuelle à la demande des MDPH sur des **situations complexes** : participation à des réunions en lien avec la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), questionnements sur l'utilisation d'outils spécifiques pour l'accompagnement des personnes TSA...

AMBITIONS

- Mettre à jour les **conventions de partenariat entre le CRA et les MDPH/MDA** pour favoriser les liens avec leurs professionnels.
- Poursuivre la participation du CRA au **traitement des situations complexes**.

Apporter leur expertise et leur conseil, à l'ARS, aux services territoriaux de l'État et aux collectivités territoriales

Les professionnels du CRA apportent leur expertise autour de situations diverses auprès de l'Éducation nationale, des MDPH, des délégations territoriales de l'ARS, des collectivités territoriales...

Voici quelques exemples :

- commission de Coordination des Admissions régionales en UR-TSA : participation aux réunions du groupe de travail préparatoire auprès de l'ARS et des MDA/MDPH de la région (travail sur les critères d'entrée notamment)
- l'enseignant spécialisé du CRA (mis à disposition par l'Éducation nationale) intervient dans les établissements scolaires mais également auprès des collectivités telles que le périscolaire, les centres de loisirs
- les professionnels ont tenu des stands lors de forum "handicap" organisé par certaines mairies de la Région
- l'équipe intervient également auprès des départements et notamment auprès des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance

AMBITIONS

- Travailler avec les DTARS sur une stratégie d'**animation du réseau départemental dans le champ des TND**.

Contribuer à la veille et à la réflexion sur les pratiques de diagnostic, d'évaluation, de soins, de pédagogie et d'accompagnement

Les professionnels du CRA sont en **veille permanente** sur les questions et thématiques autour du diagnostic et des évaluations dans le champ du TSA. La documentaliste du CRA transmet régulièrement les dernières actualités à l'équipe. Plusieurs professionnels du CRA participent au **programme d'accompagnement à la réflexion et démarche éthique «Défi handicap»** porté par l'ARS/CREAI PDL pour les ESMS.

Par ailleurs les **réunions cliniques** permettent aux professionnels du CRA de partager et d'échanger sur ces pratiques de diagnostic et d'accompagnement en se basant sur les RBPP.

Exemples de thèmes cliniques abordés :

- présentation de la Thérapie d'Acceptation et d'engagement (ACT)
- cognitions sociales
- troubles neuro-visuels
- trouble Développementale de la Coordination
- APACS : présentation d'un nouvel outil d'évaluation de la pragmatique du langage
- TDAH
- cotation de l'AMSE

De plus, l'équipe de professionnels du CRA bénéficie de **formations régulières** pour maintenir leur niveau de connaissance à jour.



AMBITIONS

- Organiser une formation pour l'équipe sur la **démarche éthique**.
- Poursuivre la montée en compétences de l'équipe dans le **champ des TND**.
- Faciliter la mise à disposition des ressources aux professionnels du CRA via un **environnement numérique et collaboratif**.

5. Objectifs à 5 ans, perspectives

La rédaction de ce projet d'établissement et l'élaboration des objectifs pour les 5 années à venir coïncident avec l'évaluation du CRA qui a eu lieu en 2025 et la mise à jour du **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**. Les réflexions en lien avec l'ARS sont en effet communes et vont définir les axes de travail pour les 5 prochaines années.

Les 6 engagements de la **nouvelle stratégie pour « les troubles du neurodéveloppement : autisme, DYS, TDAH, TDI »** doivent également nous servir afin de structurer nos futurs axes de travail.



Le CRA des Pays de la Loire continue d'exercer ses missions telles que précisées dans le décret du 5 mai 2017. Néanmoins, trois objectifs spécifiques liés aux missions du CRA ont été identifiés comme prioritaires. Ils sont déclinés via les fiches actions suivantes.



FICHE ACTION N°1 - Implication des personnes TSA et leurs proches dans le fonctionnement du CRA

Contexte	Dans le cadre du déploiement de la Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des Troubles du Neuro-Développement (TND), le CRA souhaite renforcer la place des personnes concernées (usagers TSA et leurs proches) au cœur de son fonctionnement.
Objectifs	S'appuyer sur les retours d'expérience des personnes TSA et leurs proches afin d' améliorer les pratiques du CRA .
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> Personnes TSA et leurs proches Membres du GCSMS Directeur Cheffes de service Équipe médicale Équipe pluridisciplinaire
Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le livret d'accueil en y associant les personnes TSA et leurs proches aidants Poursuivre le travail autour de l'accessibilité du CRA, en proposant des supports multiples (traduits en Facile A Lire et à Comprendre, CAA, vidéos) et en y associant les personnes TSA et leurs proches Travailler avec les personnes TSA et leurs proches sur la signalétique (nouveaux locaux angevins et locaux nantais) Proposer des Tableaux de Langages Assistés (TLA) dans chaque pièce utilisée par les personnes TSA et leurs proches afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins essentiels Poursuivre la création d'outils favorisant la compréhension du diagnostic par les personnes TSA et leurs proches Participer à la mise en place du Conseil d'Orientation Stratégique (COS) en lien avec l'ARS S'inscrire dans le déploiement de l'Attestation Nationale Pair Aidant Familial TSA au sein des TND portée par le GNCRA en proposant des candidatures de parents de la Région
Échéancier	2026 - 2030
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Date de mise à jour du livret d'accueil (actualisation 1x/an) Nombre de temps de travail organisés avec les personnes concernées (travail sur l'accessibilité, livret d'accueil, signalétique... : 3x/an) Présence de TLA spécifiques aux fonctions des salles : évaluation, salle d'attente, centre de documentation (taux d'équipement, 2x 8 salles) Création et mise à jour des 25 supports de restitution (% , tous les 2 ans) Présence effective d'1 pair aidant familial sur les parcours à destination des proches aidants

FICHE ACTION N°2 - Accès au diagnostic à tous les âges de la vie en lien avec les partenaires

Contexte	Dans un contexte de hausse des demandes de diagnostics pour les Troubles du Neuro-Développement (TND), le CRA doit réaffirmer son rôle d'acteur de niveau 3. L'enjeu majeur est de fluidifier le parcours de l'utilisateur en consolidant les liens et la place des acteurs de niveau 2.
-----------------	---

Objectifs	Faciliter l'accès aux diagnostics à tous les âges de la vie , en lien avec les partenaires régionaux (Axe 1 du CPOM).
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Directeur ● Cheffes de service ● Équipe médicale ● Équipe pluridisciplinaire

Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le positionnement du CRA en niveau 3 ● Réduire les délais d'accès à un diagnostic au CRA. Mener une réflexion autour de la planification des évaluations diagnostiques pour gagner en efficacité ● Permettre la consolidation des compétences et enrichir les connaissances des acteurs de niveaux 2 en soutenant la pratique des évaluations diagnostiques et par la création de contenus scientifiques (newsletter, padlet, etc.) ● Poursuivre le déploiement sur la région des mesures 12 et 13, mesures de repérage et de diagnostic sur la région ● Mettre à jour les conventions de partenariats entre le CRA et les MDPH/MDA pour consolider les liens et ainsi fluidifier les parcours des personnes concernées
Échéancier	2026 - 2030

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de rencontres bilatérales avec les acteurs niveau 2 TND enfant (1/département/an) et adulte (1/département/an) ● Nombre de RCP diagnostiques pour les niveaux 2 (10/an) ● Délai d'accès au diagnostic (enfant / adulte) ● Ratio du nombre de structures engagées dans les mesures 12 et 13 / nombre d'établissements ciblés (hébergement, services, travail) ● Evolution du nombre de destinataires de la newsletter niveau 2 (cible + 2% /an) ● Nombre de conventions signées ou actualisées avec les 5 MDPH/MDA/MVA (actualisation tous les 3 ans).
--------------------	--

FICHE ACTION N°3 - Diffusion des RBPP afin de promouvoir un accompagnement de qualité

Contexte	Le CRA poursuit la diffusion des recommandations de bonnes pratiques actualisée en 2026 à travers différentes actions de formation et d'animation de réseau. Le CRA continue le déploiement des programmes et /ou projets nationaux (GNCR/CNSA).
-----------------	--

Objectifs	Favoriser la diffusion des RBPP et promouvoir un accompagnement de qualité des personnes TSA / TND (Axe 2 du CPOM). Consolider les compétences des professionnels du CRA notamment autour des notions de bien-être et éthique.
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Directeur ● Cheffes de service ● Équipe médicale ● Équipe pluridisciplinaire

Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser une formation pour l'équipe sur la démarche éthique ● Mettre en œuvre les projets soutenus par le GNCR : ETP pour les personnes TSA, formation pour les proches aidants (conjoints, fratrie...) ● Conforter l'appropriation des RBPP par les professionnels du CRA et des données scientifiques actualisées (réunions cliniques, formations) ● Proposer des actions à destination des professionnels en libéral via le système de financement DPC (Développement Professionnel Continu) ● Consolider l'implication du CRA au sein de la CoP SCH à travers de nouveaux projets autour de l'accès aux soins et de la CAA ● Proposer des concertations pluriprofessionnelles à destination d'acteurs dans un périmètre élargi afin de diffuser les RBPP TND ● Réfléchir à l'opportunité de développer d'autres projets en lien avec le GNCR : formation des professionnels libéraux à la guidance parentale
Échéancier	2026 - 2030

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation « Démarche éthique » pour les professionnels du CRA ● Pourcentage de formations catalogue dont les supports ont été actualisés, garantissant l'exactitude des données scientifiques et leur conformité aux RBPP (atteinte de 80%, à réaliser a minima 1x/ an). ● Formation de 10 professionnels du CRA à l'ETP (2 professionnels/an) ● Mise en place effective des sessions ETP à destination des personnes concernées (1 groupe avant fin 2026 puis 5x/an) ● Dépôt d'un projet « guidance parentale » à l'ARS ● Nombre d'actions DPC proposées par le CRA via l'ANDPC (2x/an) ● Nombre d'actions déployées dans le cadre de la CoP SCH sur la CAA (2x/an) et sur l'accès aux soins (2x/an) ● Participation aux concertations pluriprofessionnelles organisées par le CRA et/ou la CoP SCH (15x/an)
--------------------	---

FICHE ACTION N°4 - Ancrage territorial du CRA au sein du périmètre TND

Contexte	Les dernières stratégies et projets nationaux ont été un levier pour réaffirmer la volonté de développer des actions dans le périmètre des TND. Le CRA s'inscrit dans la mise en œuvre d'actions dans ce nouveau périmètre, en lien avec ses partenaires et en conservant sa spécificité TSA.
Objectifs	Consolider la présence territoriale du CRA en cohérence avec les autres filières TND (Axe 3 du CPOM)
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Directeur ● Cheffes de service ● Équipe médicale ● Équipe pluridisciplinaire ● Au besoin, inviter les acteurs de niveau 3
Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Déployer la charte graphique « Filière TND » commune à tous les CRA ● Faire un état des lieux des connaissances et compétences sur les TND ● Ajuster le plan de formation des professionnels du CRA en conséquence ● Poursuivre le déploiement du fonds documentaire à l'ensemble des TND ● Communiquer les ressources TND disponibles aux partenaires du CRA ● Renforcer la participation du CRA aux situations complexes de TND ● Créer des espaces de réflexion sur le champ TND avec l'ARS, les partenaires et le GNCRA : <ol style="list-style-type: none"> 1° Identifier les partenaires TND avec qui le CRA travaille régulièrement sur chaque département 2° Rencontrer les acteurs TND des différentes antennes territoriales 3° Consolider ou créer des partenariats en formalisant les modalités de travail en commun 4° Animer le réseau régional des acteurs niveau 3 TND
Échéancier	2026 - 2030
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation de la nouvelle charte graphique d'ici la fin 2026 ● Réalisation d'un état des lieux des compétences et des besoins de formations TND pour les professionnels du CRA et garantir une adéquation entre le plan de formation proposé et les besoins repérés ● Nombre de notices TND réalisées par la documentaliste ● Ratio du nombre d'ouvrages TND sur le volume global du fonds ● Evolution du nombre d'emprunts de documents « autres TND » ● Nombre d'actions régionales réalisées conjointement avec d'autres niveaux 3 (1/an) ● Nombre de situations complexes relevant d'une intervention du CRA (5/an)

FICHE ACTION N°5 - Evolution de l'organisation du CRA pour répondre aux enjeux actuels

Contexte	Depuis ces dernières années, l'équipe du CRA a évolué pour répondre aux besoins et aux nouveaux projets (mesure 12, mesure 13, mission DITP). Il est prévu que cette dynamique continue avec notamment certaines missions qui s'inscrivent davantage dans le champ des TND. Il est donc nécessaire que le CRA adapte son organisation.
Objectifs	Adapter l'organisation du CRA et ajuster ses missions au regard des enjeux nationaux et régionaux (Axe 4 du CPOM).
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Directeur ● Cheffes de service ● Équipe médicale ● Équipe pluridisciplinaire
Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Finaliser les travaux sur le statut juridique : évolution vers le GCSMS porteur ou gestionnaire de l'autorisation du CRA ● Prendre en compte les résultats de l'évaluation et ajuster l'organisation du CRA (notamment mettre à jour le plan de gestion des risques professionnels) ● Faciliter la mise à disposition des ressources aux professionnels du CRA via un environnement numérique adapté et collaboratif ● Réfléchir à faire évoluer l'organisme de formation pour répondre à davantage de sollicitations et notamment les demandes en lien avec le TND ● Structurer et consolider les pratiques en recherche clinique de l'équipe du CRA pour garantir la mise en œuvre de programmes et protocoles de recherches (investigateur 2R du PREPS Autiscreen, investigateur associé EPSA 2 avec le CE Exac:t)
Échéancier	2026 - 2030
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Validation du statut juridique par les membres du COPIL en lien avec les employeurs ● Evolution du tableau des emplois ● Actualisation du plan de gestion des risques professionnels (1x/an) ● Mise en place du nouvel environnement numérique collaboratif ● Nombre de formations TND dispensées par les professionnels du CRA (6/an) ● Nombre de professionnels ayant validé l'attestation de bonnes pratiques en recherche clinique (au moins 10/ 3 ans). ● Nombre de situations EPSA 2 (10/an) ● Nombre de situations Autiscreen (20/an)

Annexes

Annexe 1.

Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des CRA (extrait)

Annexe 2.

Liste des recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Annexe 3.

Organigramme fonctionnel

Annexe 4.

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Annexe 5.

Résultats de l'évaluation

Annexe 6.

Exemples de pictogrammes bureau

Annexe 7.

Exemple de plan d'accès au CRA

Annexe 8.

Liste des sigles

Annexe 1.

Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des CRA (extrait)

7 mai 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 60 sur 192

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme

NOR : AFSA1710836D

7 mai 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 60 sur 192

« Art. D. 312-161-14. – Les centres ressources autisme ont pour missions, dans le respect des données acquises de la science et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles mentionnées à l'article L. 312-8 du présent code et à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale en matière de trouble du spectre de l'autisme :

« 1° D'accueillir, d'écouter, d'informer, de conseiller et d'orienter les publics mentionnés à l'article D. 312-161-13, sans préjudice des compétences des maisons départementales des personnes handicapées mentionnées à l'article L. 146-3 et dans le respect des droits des usagers ;

« 2° De promouvoir et de contribuer à la diffusion, auprès des personnes intéressées et de l'ensemble du réseau régional des acteurs mentionnés au 3° et au 8° du présent article :

« a) Des informations actualisées sur les troubles du spectre de l'autisme, les dispositifs de diagnostic et d'évaluation, de soins, d'éducation, pédagogiques et d'accompagnement et les droits des personnes ;

« b) Des recommandations de bonnes pratiques professionnelles mentionnées au premier alinéa du présent article ;

« 3° Avec le concours des équipes pluridisciplinaires mentionnées à l'article D. 312-161-15 :

« a) D'apporter leur appui et leur expertise à la réalisation de bilans diagnostiques et fonctionnels ;

« b) De réaliser des évaluations et des diagnostics fondés sur les données acquises de la science pour des situations et des cas complexes de trouble du spectre de l'autisme ;

« 4° De participer au développement des compétences des aidants familiaux et des professionnels œuvrant au diagnostic et à l'évaluation, aux soins, à l'accompagnement, à l'éducation et à la scolarisation des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, en promouvant des actions de sensibilisation ou de formation ;

« 5° D'apporter, en tant que de besoin et à sa demande, son concours à l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à l'article L. 146-8 ;

« 6° De contribuer à la veille et à la réflexion sur les pratiques de diagnostic, d'évaluation, de soins, de pédagogie et d'accompagnement des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme ;

« 7° De participer au développement d'études et de projets de recherche notamment épidémiologique en lien avec des équipes ou des unités de recherche, dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme ;

« 8° De participer à l'animation d'un réseau régional des acteurs intervenant dans le diagnostic et l'évaluation, le soin, l'éducation, l'accompagnement et la pédagogie et le parcours des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ;

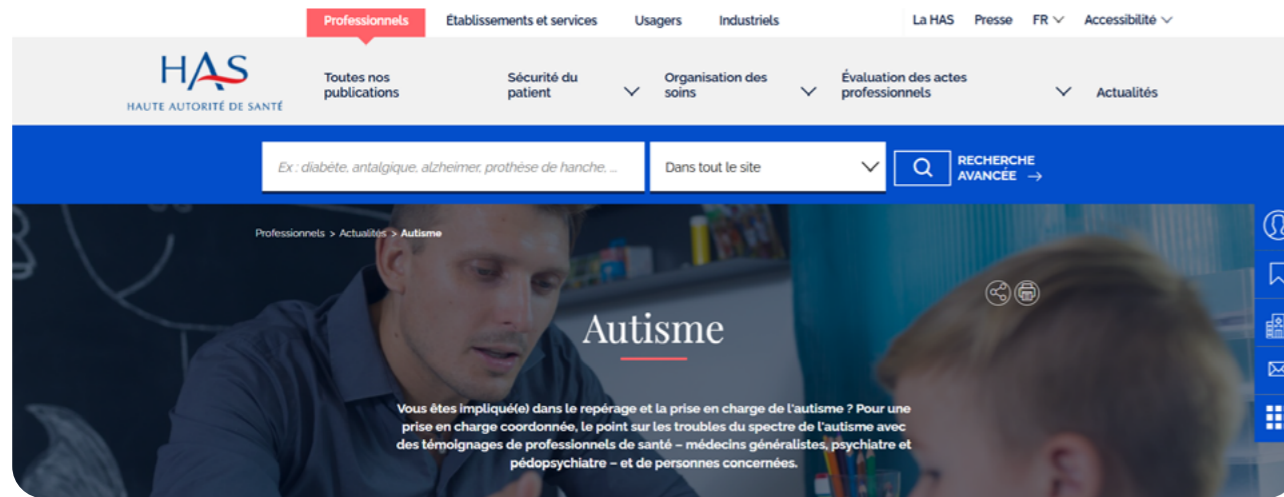
« 9° D'apporter leur expertise et leur conseil, à leur demande, à l'agence régionale de santé mentionnée à l'article L. 1431-1 du code de la santé publique, aux services territoriaux de l'Etat et aux collectivités territoriales ;

« 10° D'apporter leur expertise et leur conseil, à leur demande, aux instances nationales et internationales intervenant dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme.

« Art. D. 312-161-15. – Pour réaliser l'ensemble de leurs missions, les centres de ressources autisme organisent leur coopération avec les acteurs du réseau régional mentionné au 8° de l'article D. 312-161-14 et notamment, dans un cadre formalisé, avec un ou plusieurs établissements de santé ou services ou établissements médico-sociaux. Ils constituent avec ces derniers au moins deux équipes pluridisciplinaires constituées de professionnels médicaux, paramédicaux et de psychologues, dont l'une est compétente pour les enfants et les adolescents et l'autre pour les adultes. Ces équipes sont désignées par le directeur de l'agence régionale de santé, sur proposition du directeur du ou des établissements concernés et du directeur du centre de ressources autisme, après avis du conseil d'orientation stratégique prévu à l'article D. 312-161-20.

Annexe 2.

Liste des recommandations de bonnes pratiques professionnelles



Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent

Paris : Haute Autorité de Santé, 2026, 90 p.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3448980/fr/trouble-du-spectre-de-l-autisme-interventions-et-parcours-de-vie-du-nourrisson-de-l-enfant-et-de-l-adolescent

Autisme et autres troubles envahissants du développement. Etat des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale

Paris : Haute Autorité de Santé, 2010, 186 p.

www.has-sante.fr/jcms/c_935617/fr/autisme-et-autres-troubles-envahissants-du-developpement

Trouble du spectre de l'autisme : Signes d'alerte, repérage, diagnostique et évaluation chez l'enfant et l'adolescent

Paris : HAS - Haute autorité de santé, 2018. 44 p.

www.has-sante.fr/jcms/c_468812/fr/trouble-du-spectre-de-l-autisme-signes-d-alerte-reperage-diagnostic-et-evaluation-chez-l-enfant-et-l-adolescent

Autisme et autres TED diagnostic et évaluation chez l'adulte

Haute Autorité de Santé, 2011, 119 p.

www.has-sante.fr/jcms/c_1102317/fr/autisme-et-autres-ted-diagnostic-et-evaluation-chez-l-adulte

Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte

Paris : HAS - Haute autorité de santé, 2017, 67 p.

www.has-sante.fr/jcms/c_2006477/fr/trouble-du-spectre-de-l-autisme-interventions-et-parcours-de-vie-de-l-adulte

Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

ANESM – Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, 2009, 58 p.

www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_autisme_anesm.pdf

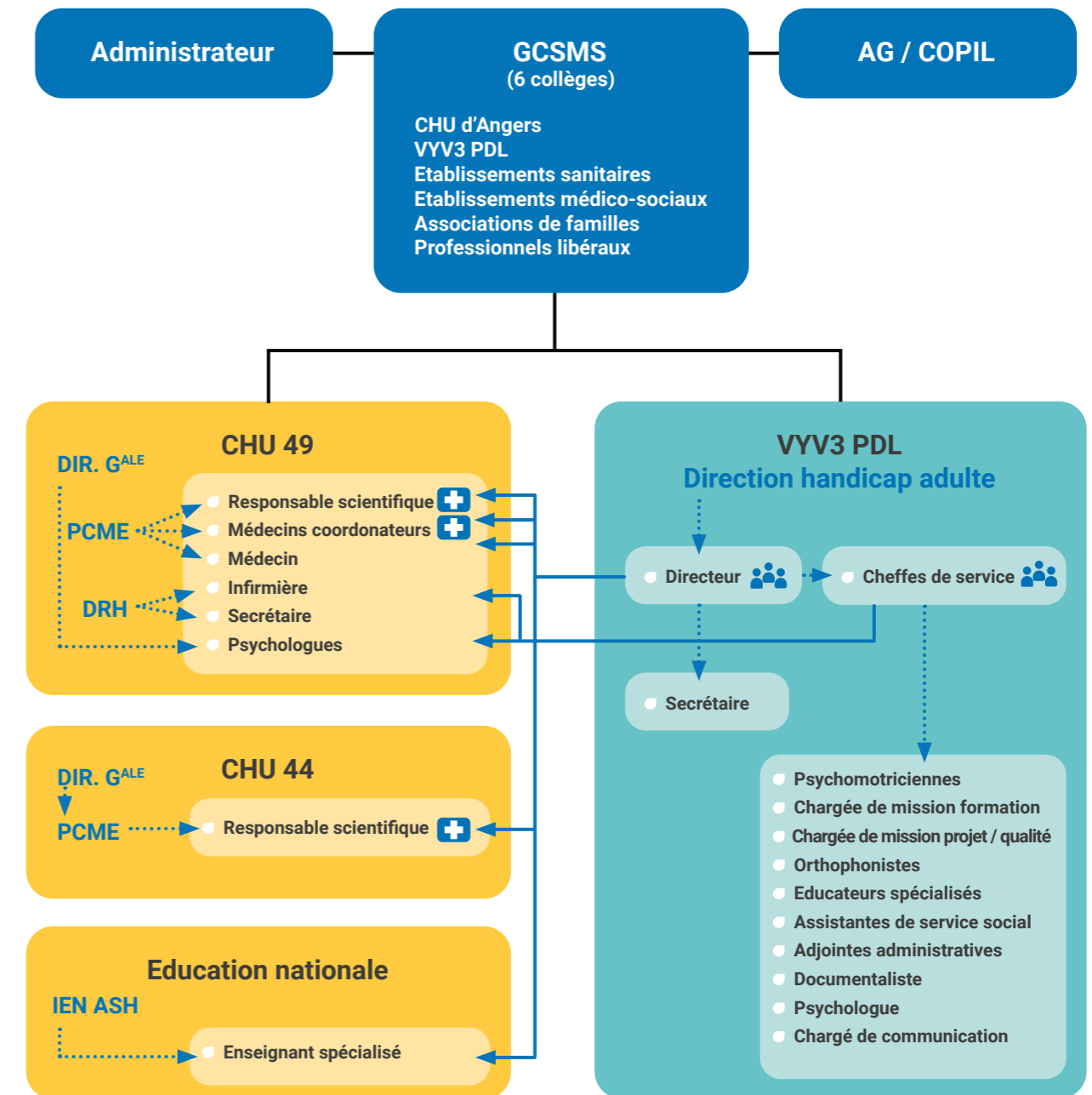
Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent

HAS – Haute autorité de santé, ANESM - Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, 2012, 59 p.

www.has-sante.fr/jcms/c_953959/fr/autisme-et-autres-troubles-envahissants-du-developpement-interventions-educatives-et-therapeutiques-coordonnees-chez-l-enfant-et-l-adolescent

Annexe 3.

Organigramme fonctionnel du CRA des Pays de la Loire



→ Lien fonctionnel

...> Lien hiérarchique

👤 Equipe d'encadrement

🏥 Equipe de coordination médicale



Charte des droits et libertés de la personne accueillie

(annexée à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L311-4 du Code de l'action sociale et des familles)

SELON LA LOI :

ARTICLE 1 - PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

Tout le monde peut être accueilli au Centre Ressources Autisme (CRA) :

- des femmes et des hommes,
- des personnes d'âges différents,
- des personnes d'origines différentes,
- des personnes avec des couleurs de peau différentes,
- des personnes avec des religions différentes,
- des personnes avec des idées différentes,
- des personnes avec des handicaps différents.

ARTICLE 2 - DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Le CRA répond à chaque demande de manière individualisée et adaptée aux besoins.

ARTICLE 3 - DROIT À L'INFORMATION

Le CRA informe l'utilisateur de ses droits tout au long de sa démarche.

A la première consultation, le professionnel du CRA remet les documents :

- le livret d'accueil
- la charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- le règlement de fonctionnement
- le document individuel de prise en charge (DIPEC)

ARTICLE 4 - PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Le libre choix signifie : décider pour soi-même. Le consentement éclairé signifie comprendre ce que l'on explique pour pouvoir décider. Le représentant légal peut soutenir l'utilisateur dans ses décisions. L'utilisateur est acteur dans son parcours.

ARTICLE 5 - DROIT À LA RENONCIATION

L'utilisateur peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont il bénéficie.

ARTICLE 6 - DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

L'utilisateur peut être accompagné d'une personne de confiance (famille, conjoint, amis...)

ARTICLE 7 - DROIT À LA PROTECTION

Le CRA garantit la protection et la confidentialité des données à caractère personnel et de santé (papier et numérique). Le CRA assure la sécurité sanitaire des usagers.

ARTICLE 8 - DROIT À L'AUTONOMIE

Dans le respect du règlement de fonctionnement du CRA, l'utilisateur a le droit de circuler librement dans les locaux.

ARTICLE 9 - PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

Le CRA s'engage à prendre en compte le ressenti de l'utilisateur et à le soutenir dans son parcours. Le CRA facilite également le soutien familial et l'entourage proche de l'utilisateur avec son accord.

ARTICLE 10 - DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

Le CRA permet l'exercice des droits civiques de l'utilisateur.

ARTICLE 11 - DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Les professionnels du CRA s'engagent au respect des croyances, convictions et opinions de l'utilisateur. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce sous réserve de ne pas troubler le fonctionnement normal du CRA.

ARTICLE 12 - RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Le CRA s'engage à respecter et garantir l'intimité de l'utilisateur.

Charte de bientraitance au CRA

La bientraitance est une démarche de questionnement permanent, collective et globale, qui vise le respect des choix de l'individu, de son bien-être et de son épanouissement impliquant une vigilance constante à éviter toutes formes de violence.

L'ensemble des professionnels du CRA Pays de la Loire sont collectivement vigilants au respect de cette charte :

- **Reconnaître et respecter** la personne dans sa globalité
- Prendre en compte le **degré de vulnérabilité** de la personne
- Œuvrer pour l'**autodétermination** de la personne (la possibilité de faire des choix selon ses préférences, valeurs et objectifs)
- Préserver l'**intégrité**, l'**intimité** et la **dignité** de la personne
- S'assurer de la **compréhension** de la personne et adapter l'outil de communication
- Évaluer et prendre en compte la satisfaction des personnes et de leur entourage dans une dynamique d'**amélioration continue de la qualité**
- **Actualiser les pratiques professionnelles** en se basant sur les recommandations de bonnes pratiques et les nouvelles avancées scientifiques



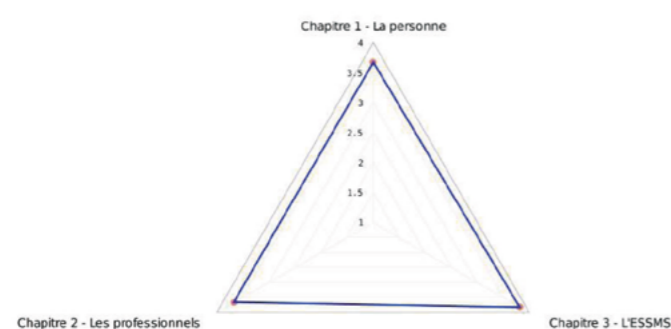
Annexe 5.

Résultats de l'évaluation

CRA | 490016128

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Appréciation générale

L'évaluation 181118 s'est déroulée les 5, 6 et 7 février 2025. L'accueil de l'ensemble des professionnels du Centre de Ressources Autisme ainsi que leur préparation ont permis que l'évaluation soit organisée dans d'excellentes conditions. La disponibilité des personnes accompagnées comme des professionnels, ainsi que la liberté de parole et l'usage d'un fonctionnement collaboratif, ont favorisé la qualité des échanges, des observations et l'accès aux éléments de preuve.

Les personnes accompagnées, ont exprimé leur entière satisfaction quant à l'accompagnement dont elles bénéficient ainsi que la bienveillance des professionnels. Les cotations concernant les pratiques expriment une maîtrise des bonnes pratiques et un partage en équipe pluridisciplinaire de celles-ci. L'expertise des professionnels s'exprime dans la capacité à mettre en place une démarche d'amélioration continue de la qualité formalisée et réactive comme dans sa capacité d'innovation et de production et de partage de « savoirs ». Il demeure un point de vigilance et d'interrogation sur la formalisation du Projet Personnalisé et sa distinction avec le DIPC dans le cadre du déploiement d'un nouveau DUI informatisé.

La formalisation des politiques (RH ou bientraitance par exemple) est également un point de vigilance dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement.

Les plans d'action concernant les critères impératifs cotés en deçà de 4 sont en cours de mise en œuvre à la date de la visite.

Annexe 6.

Exemples de pictogrammes bureau



Prénom NOM
Psychiatre



Prénom NOM |
Psychologue

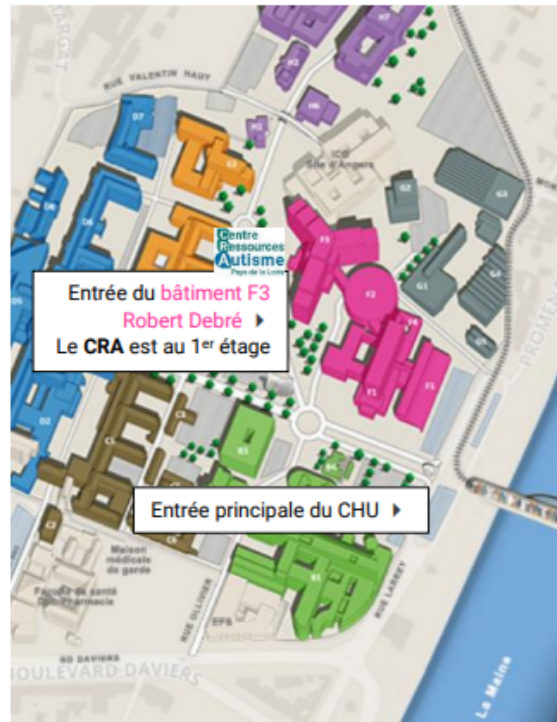
Annexe 7.

Plans d'accès au CRA



Plan d'accès au CRA d'Angers (49)

<p>Coordonnées CRA des Pays de la Loire Situé au CHU d'Angers (Centre Robert Debré, 1er étage) 4 rue Larrey 49933 Angers Cedex 9</p> <p>En cas de problème pour accéder au CRA, appelez le 02 41 35 31 21</p>	
--	--



- En transports en commun (3 lignes possibles) :
 - Tramway Ligne A**
Arrêt CHU-Hôpital
 - Bus Ligne 7**
Arrêt Hôtel-Dieu
 - Bus Ligne 8**
Arrêt CHU-Hôpital

- En voiture :
 - Accès par l'entrée principale, rue Larrey

A noter : La circulation et le stationnement à l'intérieur et aux abords du CHU sont souvent difficiles, même avec un bon de consultation. Privilégier les mobilités douces.



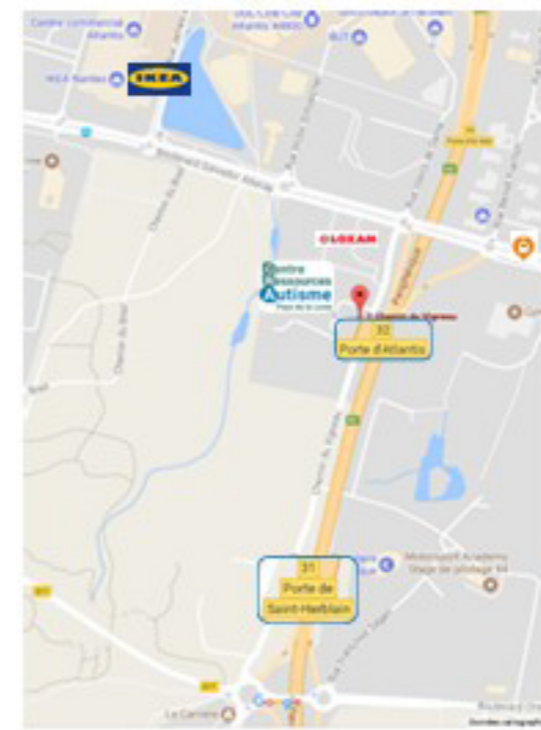
← Entrée du bâtiment F3 - Robert Debré

Entrée du CRA ▶
(1^{er} étage - Aile A)



Plan d'accès au CRA de Saint-Herblain (44)

<p>Coordonnées 2 chemin du Vigneau « Le Pas Vermaud » 44800 Saint-Herblain</p> <p>En cas de problème pour accéder au CRA, appelez le 02 41 35 31 21</p>	
--	--



- En transports en commun :
 - Tramway Ligne 1**
Arrêt Frachon

Puis 600 m à pied > passer au-dessus du périphérique puis tourner à gauche devant Loxam. Le CRA est la 3^e entrée sur votre droite

- En voiture :
 - en venant du périphérique nord > **sortie 31** « Porte de Saint-Herblain »
 - en venant du périphérique sud uniquement > **sortie 32** « Porte d'Atlantis ».

Parking visiteurs sur place



← Vue du bâtiment depuis le chemin du Vigneau

Entrée du CRA (hall 1) ▶
sur votre gauche au sein du bâtiment en U



Annexe 8.

Liste des sigles

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

AGEFIPH : Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AMSE : Autism Mental Status Examination

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux

ARIFTS : Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

CAA : Communication Alternative et Améliorée

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CATTP : Centre d'Aide Thérapeutique à Temps Partiel

CID : Centre d'Information et de Documentation

CIERA : Centre Interrégional d'Études et de Ressources sur l'Autisme

CIM 11 : Classification Internationale des Maladies (11e version)

COP : COmmunauté de Pratiques

COFIL : COmité de PILotage

COS : Conseil d'Orientation Stratégique

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CNIA : Certificat National d'Intervention en Autisme

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CRA : Centre de Ressources Autisme

CRERA : Centre Régional d'Études et de Ressources sur l'Autisme

CREAI : Centre Régional d'Études d'Actions et d'Informations

CRP : Centre de Réadaptation Professionnelle

DAR : Dispositif d'Auto-Régulation

DITND : Délégation Interministérielle TND

DIU : Diplôme Inter-Universitaire

DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale

DSM-5 TR : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) - 5e version Texte Révisé

EPSA : Echelle des Particularités Sensori-Psychomotrices dans l'Autisme

ETP : Equivalent Temps Plein

ETP TSA : Education Thérapeutique du Patient avec TSA

FHU : Fédération Hospilato-Universitaire

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

GNCRA : Groupement National des Centres Ressources Autisme

HAS : Haute Autorité de Santé

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MVA : Maison Vendéenne de l'Autonomie

PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PTSM : Projet Territorial en Santé Mentale

PREPS : Programme de Recherche sur la Performance du Système de soins

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

START : Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires

TDI : Trouble du Développement Intellectuel

TED : Troubles Envahissants du Développement

TDAH : Trouble du Déficit de l'Attention avec Hyperactivité

TDC : Trouble Développementale de la Coordination

TND : Troubles du NeuroDéveloppement

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

UR-TSA : Unité Résidentielle- Troubles du Spectre de l'Autisme



FILIÈRE TND
CENTRE DE RESSOURCES
AUTISME
PAYS DE LA LOIRE

Pôle régional

CHU d'Angers - 4 rue Larrey
49933 Angers Cedex 9

Antenne de Loire-Atlantique

2 chemin du Vigneau
44800 Saint-Herblain

Tél : 02 41 35 31 21

E-mail : contact@cra-paysdelaloire.fr

Messagerie sécurisée :

cra@esantepdl.mssante.fr

Dispositif financé par :

